

OLLIVIER & ASSOCIÉS



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Jean-François COUTANT

Olivier NICOLAÏ

Alain BOURGOIN

Tarik MAGANE

Experts-Comptables

Commissaires aux Comptes Associés

URBAMONDE FRANCE

SIÈGE SOCIAL :
38 RUE SAINT SABIN
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

S.A.R.L. au capital de 90.000 € – 070 804 299 RCS MARSEILLE

Immeuble « Le Rochambeau » - 494, rue Paradis – 13008 MARSEILLE – Tél. 04 96 203 400 – Site : www.ollivier-associes.com

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de Marseille et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2024**

Aux membres de l'association,

I – OPINION :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de URBAMONDE FRANCE. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe concernant « les faits caractéristiques de l'exercice » .

III – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS :

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalie significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

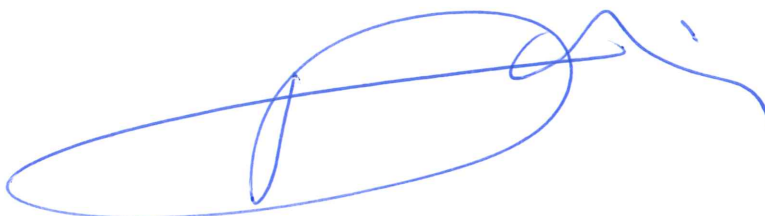
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 9 mai 2025

Pour le Cabinet OLLIVIER & ASSOCIÉS
- Commissaire aux Comptes -

Le Mandataire social,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Alain BOURGOIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	2 226	1 106	1 120	726	394	54.27
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	500		500	500		
	Prêts						
	Autres						
	Total I	2 726	1 106	1 620	1 226	394	32.14
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	318 636		318 636	448 234	129 598	28.91
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	64 081		64 081	124 304	60 223	48.45
	Charges constatées d'avance (2)	169		169	122	48	39.00
	Total II	382 887		382 887	572 660	189 773	33.14
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	385 613	1 106	384 507	573 886	189 379	33.00

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	19 254	56 041	36 787	65.64
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	4 820	36 787	41 607	113.10
	Situation nette (sous total)	24 074	19 254	4 820	25.04
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	24 074	19 254	4 820	25.04
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	65 478	93 871	28 393	30.25
	Total II	65 478	93 871	28 393	30.25
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 433	5 732	1 299	22.66
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	7 807	13 238	5 431	41.03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	282 715	441 791	159 076	36.01
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	Total IV	294 955	460 761	165 806	35.99
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	384 507	573 886	189 379	33.00

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Dossier N° 003587 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Expert On Demand

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		370	538		168	31.23
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		21 102			21 102	
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		382 508	300 740		81 768	27.19
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés		93 871	118 321		24 450	20.66
Autres produits		2	61		59	96.83
Total I		497 853	419 660		78 193	18.63
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			144		144	100.00
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		318 965	208 922		110 043	52.67
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		676	444		232	52.21
Salaires et traitements		81 391	71 817		9 574	13.33
Charges sociales		28 012	23 904		4 109	17.19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		650	394		256	64.97
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés		65 478	93 871		28 393	30.25
Autres charges		15	2		13	690.16
Total II		495 187	399 210		95 977	24.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		2 666	20 450		17 784	86.97

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT					
OLIVIER & ASSOCIÉS SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE COMMISSAIRE AUX COMPTES "LE ROCHAMBEAU" 494, RUE PARADIS - 13008 MARSEILLE SARL AU CAPITAL DE 90 000 Euros RCS Marseille B 070 804 299					
		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	2 155	100	2 054	NS
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total III	2 155	100	2 054	NS
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total IV					
2. Résultat financier (III-IV)		2 155	100	2 054	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		4 820	20 550	15 730	76.54
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges					
Total V					
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion			57 337	57 337	100.00
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Total VI			57 337	57 337	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			57 337	57 337	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)					
Impôts sur les bénéfices (VIII)					
Total des produits (I+III+V)		500 008	419 760	80 248	19.12
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		495 187	456 547	38 640	8.46
5. EXCEDENT OU DEFICIT		4 820	36 787	41 607	113.10

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

OLLIVIER & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
"LE ROCHAMBEAU"
494, RUE PARADIS - 13008 MARSEILLE
SARL AU CAPITAL DE 90 000 €uros
RCS Marseille B 070 804 299

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Concernant le suivi comptable du projet Gestion intégrée du risque inondation Wakhinane Nimzatt ème Limamoulaye (PING GIRI2) financé par des bailleurs publics et privés l'appréhension pluriannuelle des ressources au travers des Produits Constatés d'Avance, a été traitée en tenant compte du calendrier effectif des opérations menées sur le terrain, dans un objectif de cohérence économique.



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 182		1 044
TOTAL	1 182		1 044
TOTAL GENERAL	1 182		1 044

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 226	2 226
TOTAL			2 226	2 226
TOTAL GENERAL			2 226	2 226

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	318 337
Total	318 337

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 433
Dettes fiscales et sociales	3 319
Total	7 752

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	169
Total	169
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	282 715
Total	282 715

OLLIVIER & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
"LE ROCHAMBEAU"
494, RUE PARADIS - 13008 MARSEILLE
SARL AU CAPITAL DE 90 000 €uros
RCS Marseille B 070 804 299

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- ASSURANCE DIVERSE	56		
- ABONNEMENT LOGICIEL	97		
- ASSURANCE TEMPORAIRE MISSION	16		
- ASSURANCE DIVERSE			
- ABONNEMENT LOGICIEL			
- ASSURANCE TEMPORAIRE MISSION			
Total	169		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE			
- SUBVENTION ILE DE FRANCE	11 710		
- SUBVENTION AIX MARSEILLE	35 528		
- SUBVENTION VILLE DE PARIS	67 857		
- SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	36 370		
- SUBVENTION CRATERRE	23 497		
- SUBVENTION MINISTERE TRANSIT°	4 698		
- SUBVENTION FONDATION SUISSE	34 306		
- SUBVENTION ABBE PIERRE	68 750		
Total	282 715		

OLLIVIER & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
"LE ROCHAMBEAU"
494, RUE PARADIS - 13008 MARSEILLE
SARL AU CAPITAL DE 90 000 Euros
RCS Marseille B 070 804 299

